



CHARTRE D'ADHESION
ACTIVITES PERISCOLAIRES 2020/2021

La présente Charte d'Adhésion présente les grandes règles de fonctionnement des activités périscolaires organisée par l'APE C Sympa pour l'année scolaire 2020/2021. Sa mission première est de s'assurer que les enfants pratiquent leurs activités choisies dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale.

Elle vise à créer les conditions afin que toutes les activités auxquelles participent les enfants soient agréables et permettent leur épanouissement physique, intellectuel, culturel et social, et ce, avec toutes les mesures de sécurité indispensables pour ce type d'activités.

Les animateurs en charge des activités afficheront une autorité ferme et une attitude d'accueil, d'écoute, d'attention et de respect à chaque enfant. Les animateurs seront chargés de :

- Chercher les enfants inscrits à la cantine et au portail d'entrée de l'école ;
- Faire l'appel pour confirmer les présences, signaler toute absence ou présence d'un enfant non-inscrit ;
- Prendre en charge les enfants pendant toute la durée de l'activité ;
- Veiller à une bonne hygiène corporelle ;
- Veiller au respect du protocole sanitaire qui a été distribué ;
- Prévenir toute agitation et faire preuve d'autorité, ramener le calme si nécessaire en se faisant respecter des enfants et en les respectant ;
- Observer le comportement des enfants et informer la directrice de l'école et les responsables de l'APE C Sympa des différents problèmes ;
- Faire passer du bon temps aux enfants au travers des différentes activités.

Si un enfant doit quitter l'activité pour quelques raisons que ce soit, ce n'est qu'avec un responsable de l'activité ou un adulte autorisé.

En cas d'accident d'un enfant durant l'activité, l'animateur ou tout autre adulte responsable a pour obligation d'apporter les premiers soins en cas de blessures bénignes à l'aide d'une trousse à pharmacie et/ou de faire appel à Assistance Plus, et leur ambulance si besoin. L'animateur n'est pas autorisé à administrer des médicaments.

L'état de santé d'un enfant nécessitant une attention particulière (allergie, intolérance alimentaire ou maladie chronique ou momentanée) devra obligatoirement être signalé par écrit à l'animateur.

Il est recommandé aux parents d'éviter que leurs enfants soient en possession d'objets de valeur, l'animateur n'étant en aucune manière responsable en cas de perte ou de vol de ces objets.

Les parents qui inscrivent leurs enfants et les enfants inscrits aux activités acceptent de fait la présente charte qui fait office de règlement. Les parents doivent aider les animateurs à faire respecter cette charte en rappelant à leurs enfants, les règles élémentaires qu'impose la vie en collectivité.

Ce règlement a été élaboré dans un seul et unique objectif : permettre à vos enfants de faire des activités proposées un moment de détente et convivialité. Pour ce faire, les enfants respecteront les quelques règles suivantes :

Avant les activités

- Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'au lieu de l'activité ;
- Je respecte le protocole sanitaire ;
- Je vais aux toilettes ;

- Je me lave les mains ;
- Je m'installe à la place que l'animateur m'attribue et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de démarrer l'activité.

Pendant l'activité

- Je respecte les règles de l'activité, mes camarades et l'animateur ;
- Je respecte le matériel ;
- Je participe à l'activité qui m'est proposée ;
- Je parle directement à l'animateur en cas de conflit avec un camarade ;
- Je ne crie pas ;

Après l'activité

- J'aide au rangement du matériel.

Les parents sont aussi engagés que leur(s) enfant(s). Ils respecteront les quelques règles suivantes :

- Je fournis toutes les informations nécessaires au bon déroulement des activités en remplissant la fiche d'inscription et en constituant un dossier complet (assurance scolaire, certificat médical d'aptitude,
- Je préviens l'APE C SYMPA par courrier dans la boîte postale de l'association ou par mail en cas de changement de coordonnées (téléphone ou mail)
- Je fournis le matériels nécessaire à/aux l'activité(s) choisie(s) (tenue, raquette, matériel de peinture, etc.).
- J'ai pris connaissance du protocole sanitaire et m'assure que mon enfant le respecte,
- Je fais le nécessaire pour prévenir la cantine que l'intervenant ou la personne en charge de la surveillance va venir chercher mon/mes enfants OU pour ceux qui déjeunent à l'extérieur pour déposer mon/mes enfant(s) à l'EPFc - ou au CAR (pour la piscine) - à l'heure du démarrage de l'activité.
- Je viens récupérer mon/mes enfants ou je mandate une personne pour venir les chercher à la fin de l'activité, auprès de l'animateur responsable de l'activité ou du surveillant des activités.
- Je préviens la personne en charge de la surveillance des APS en cas de retard pour venir chercher mon/mes enfant(s) et comprend qu'il y a une pénalité à payer en cas de retard
- Je suis conscient qu'en dehors des horaires d'activité mon/mes enfants ne sont, ni sous la responsabilité des intervenants, ni sous celle de l'APE C SYMPA, ni sous celle de l'école.

Pour Accord,

Fait à Antananarivo le :

Noms et prénoms +
Signature(s) de(s) l'élève(s),

Noms et prénoms +
Signature(s) du/des parent(s),